

**DELIBERATION N°CS-2015/19****OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2016.**

L'an deux mille quinze, le seize décembre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : G. BARRON, A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, M. PLOCKYN, C. ROUX et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, J. DURRANT, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, P. LE MEN, G. PATTEIN, B. PONCET, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : S. BOUKACEM : pouvoir donné à A. BADOIL,  
J. CROZET : pouvoir donné à E. CHATELUS,  
A. GONZALEZ : pouvoir donné à P. LE MEN,  
P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE : pouvoir donné à B. PONCET.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Mariane PLOCKYN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Pouvoirs : 4 / Votants : 27).

Convocation en date du : 9 décembre 2015.

Nature de l'acte : Finances locales - divers (7.10).

---

Monsieur le Président, Alain BADOIL, indique que les services du syndicat ont procédé, comme chaque année, au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire. La prospective présentée intègre une simulation de programmation sur quatre années supplémentaires et le principe d'un nouveau lissage (2017-2020). Elle prend en compte le décalage de certains travaux de protection contre les inondations (barrages écrêteurs notamment) sur la fin du mandat.

L'évolution de l'ensemble des actions et du fonctionnement général de la structure est globalement stable.

Le Président commente la note de synthèse qui présente les éléments de perspectives financières soumis à débat permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2016 et plus globalement l'évolution jusqu'en 2020.

Alain BADOIL reprend point par point les réalisations déjà accomplies et les nouvelles orientations opérationnelles et budgétaires soumises aux conseillers syndicaux.

Il conclut sur l'évolution de la contribution des communes et indique qu'après la prise en compte de tous les éléments mentionnés précédemment, La contribution des communes reste stable en 2016, avec une légère baisse de l'ordre de - 0,50% (entre - 0,41 et - 0,30%) par rapport aux années précédentes, hormis pour trois communes qui connaissent une baisse importante du fait du remboursement de compétences optionnelles :

- Pour les communes adhérentes à l'option 3 - opération n°17 relative à la Goutte des Verrières, cette opération étant terminée, un premier remboursement de 40 010 € est proposé aux deux communes concernées (en conservant quelques crédits si besoin pour 2016) : Charbonnières-les-Bains (28 000 €) et Dardilly (2 400 €). Leur contribution baisse de 36,13 % pour Charbonnières et de 38,43 % pour Dardilly. Le remboursement définitif de l'option sera finalisé en 2017.

- Pour les communes adhérentes à l'option n°5 relative à l'étude hydrologique et hydraulique du Nant qui n'est plus d'actualité et donc annulée, 6 000 € sont remboursés intégralement aux deux communes l'ayant financée : Chaponost et Oullins. La diminution de la contribution annuelle représente 26,68 % pour Chaponost (et 1,46 % pour Oullins, dont la contribution est principalement liée aux options 1 et 2 qui restent inchangées).

Après la prise en compte de tous les éléments mentionnés précédemment, la contribution de l'ensemble des communes serait située en moyenne à -4,60 % pour l'ensemble des 19 communes, cette baisse étant liée essentiellement aux trois communes précitées.

Les simulations des besoins jusqu'en 2020, intègrent, en plus des opérations récurrentes du syndicat :

- de nouveaux aménagements pour la continuité écologique,
- L'entretien des cours d'eau restaurés en zones urbaines,
- Les suivis écologiques des milieux restaurés imposés par la réglementation,
- Ainsi que des dispositifs de suivi et de surveillance des ouvrages de protection hydraulique, permettant d'envisager à ce stade une stabilité de la contribution des communes.

Alain BADOIL indique que l'actualisation de la population du bassin versant en référence aux dernières populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui sert de base au calcul d'une grande partie de la contribution, ne pourra se faire qu'après parution du décret et que le montant définitif des nouvelles participations ne sera connu que lors du vote du budget 2016.

Le Président invite ensuite les conseillers syndicaux à débattre des propositions faites.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président fait acter que le Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif 2016 a bien eu lieu.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

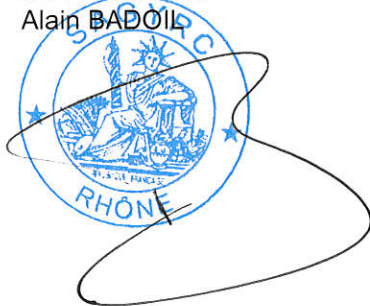
Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **18 DEC. 2015**

et de la publication le **18 DEC. 2015**

LE PRÉSIDENT

Alain BADOIL



LE PRÉSIDENT  
Alain BADOIL

